

Développement durable dans les espaces verts et les jardins

« Le développement durable est un mode de développement cherchant à concilier le progrès économique et social, et la préservation de l'environnement, considérant ce dernier comme un patrimoine à transmettre aux générations futures. »

Quelques conseils pour vous montrer que l'aménagement, la gestion et l'entretien des espaces verts et des jardins peuvent participer à la préservation de l'environnement ! Vous pourrez alors avoir une flore et une faune riche et variée dans votre commune ou votre jardin, permettant ainsi de sensibiliser le public. En outre, sachez que certains choix techniques peuvent aussi vous permettre de faire des économies intéressantes !...

Choix des végétaux

Le premier élément important pour créer des espaces verts durables est le choix des végétaux. Il doit se faire, de préférence, dans la palette des **plantes locales** car elles sont les mieux adaptées aux conditions de sol, de climat et **préservent l'identité paysagère du lieu**.

Les horticulteurs et pépiniéristes locaux pourront vous aider à faire le choix le plus pertinent en fonction du secteur géographique dans lequel est situé votre jardin ou votre commune ! En outre, ils connaissent très bien les différentes variétés qui s'adaptent le mieux au climat et au sol du lieu mais aussi aux nouvelles conditions climatiques (réchauffement climatique,...).

Exemple de végétaux adaptés au département du Tarn (extrait de la plaquette « Arbres et Arbustes des Paysages Tarnais » réalisé par l'association Arbres et Paysages Tarnais) :



Tilleul à grandes
feuilles
Tilia platyphyllos

Chêne
pédonculé
Quercus robur

Cotoneaster
sauvage
*Cotoneaster
integerrimus*

Sureau noir
Sambucus nigra

Viome
*Viburnum
lantana*

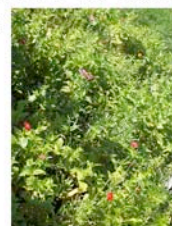
Prunellier
Prunus spinosa

Gestion différenciée des espaces

Selon leurs rôles et leurs usages, les **espaces verts peuvent être gérés et entretenus différemment** : tontes moins fréquentes sur certaines zones et moins rases pour préserver la faune nécessaire au sol, végétaux plus rustiques, utilisation plus fréquente des vivaces car elles sont moins gourmandes en eau, réduction des produits phytosanitaires...

La mise en place de ce mode de gestion permet de mieux adapter les travaux de gestion aux résultats souhaités et d'offrir à la population des espaces très soignés mais aussi des espaces naturels mieux intégrés dans le grand paysage.

L'utilisation de prairies fleuries est un exemple de gestion différenciée qui facilite l'entretien (un fauchage par an, aucun arrosage) et donne un aspect sauvage au lieu.



prairie fleurie

juin 2007

Paillage ou mulch



Paillage de copeaux



Paillage de graviers

Cette technique consiste à **mettre un matériau aux pieds des végétaux** pour garder la fraîcheur du sol et éviter l'évaporation de l'eau. En outre, cela limite la pousse des mauvaises herbes et constitue une alternative au désherbage.

Il peut se faire de diverses manières :

- écorce ou sciure de bois, feuilles, résidu de tonte...
- fibre de coco, paille de lin, écales de cacao, coquilles de noisettes...
- gravier, sable...
- feutre tissé, géotextile ou bâche plastique...

Le choix du matériau dépendra du contexte pédo-climatique et de l'effet esthétique désiré. Il faut également respecter une certaine épaisseur, variable en fonction du matériau : entre 5 et 10 cm.

Il est possible aussi de mettre des plantes couvre-sol aux pieds des arbres !



Couverture végétale

désherbage

Le désherbage se fait trop chimiquement et pollue les eaux de surface et souterraines, ayant ainsi des répercussions sur notre santé et notre environnement. Il existe maintenant des **techniques alternatives** comme :

- **le désherbage manuel** : est, bien entendu, la solution la plus écologique et moins polluante !

Mais nous avons aussi, pour les surfaces plus importantes :

- **le désherbage thermique** : consiste à brûler la partie aérienne des plantes en projetant dessus du propane à haute température (800 à 1000° C)

- **désherbage à la vapeur** : consiste à ébouillanter les mauvaises herbes

- **désherbage mécanique** : consiste à arracher les mauvaises herbes à l'aide d'une brosse ou d'une herse rotative.

arrosage

L'eau est nécessaire pour le bon développement du végétal. Cette ressource naturelle étant de plus en plus rare, l'arrosage peut être limité par un choix de végétaux peu gourmands en eau, mais aussi par la mise en place de paillage comme cela a été évoqué ci-dessus.

Par ailleurs, vous pouvez **recupérer les eaux de pluie** (les eaux de toiture, par exemple) pour arroser vos jardins, cela vous permettra de faire des économies sur la facture d'eau ! (voir fiche du CAUE sur l'eau de pluie récupération et utilisation)

En outre, vous pouvez arroser le matin ou le soir, selon les saisons, pour limiter l'évaporation de l'eau.

Enfin, vous pouvez choisir de mettre en place un goutte à goutte qui permet de limiter la quantité d'eau apportée et de la distribuer directement au niveau des racines. Cette technique permet de diminuer la consommation d'eau, d'apporter l'eau au plus près du végétal par petites quantités et donc d'éviter l'évaporation et le ruissellement.

Compostage

Plutôt que d'utiliser des engrais chimiques, faites le choix de mettre du compost en guise d'amendement.

Ce compost peut être réalisé avec les **déchets ménagers** (épluchures de légumes, fruits, coquilles d'oeufs, marc de café...) et les **déchets verts** issus des tontes, branchages d'arbustes ou déchets de massifs... issus de l'entretien de vos espaces verts ou jardins.

L'intérêt du compost est multiple :

- il apporte de la matière organique nécessaire au développement des plantes,
- il améliore la structure du sol (porosité) et sa rétention en eau,
- il est peu coûteux puisque issu de la récupération des déchets,
- il limite l'apparition de maladies due à sa rétention en éléments toxiques.

Il peut être fait dans des composteurs ou sur une parcelle de terre, ombragée et abritée du vent, où les déchets seront régulièrement mélangés pour faciliter le contact de l'air, nécessaire pour éviter les odeurs notamment. Il peut aussi être réalisé en déchetterie.



Vos partenaires

- le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (**CAUE**) a, entre autres, un rôle de conseil auprès des collectivités et des particuliers pour l'aménagement des espaces publics et des jardins.

- les **horticulteurs, pépiniéristes et jardineries**, vous conseillent dans le choix des végétaux, les techniques de plantations, mais aussi l'entretien de ces derniers et le matériel nécessaire.